



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 octobre 2003

**Participation pour création de voies nouvelles et réseaux - rue des
Trois Mousquetaires**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

Urbanisme & Affaires Immobilières

Participation pour création de voies nouvelles et réseaux - rue des Trois Mousquetaires

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal du 14 janvier 2002 a instauré le principe de la participation pour voies nouvelles et réseaux sur le territoire communal.

Le projet de réalisation d'un parking ainsi que la construction d'un ensemble de logements sociaux, rue des Trois Mousquetaires, nécessitent l'aménagement d'une voie nouvelle desservant le parking, les huit logements sociaux ainsi qu'une parcelle de terrain rendue constructible desservie par cette voie nouvelle.

Le programme d'équipements publics nécessaires à l'aménagement de la voie est le suivant :

Foncier

- Acquisition de l'emprise de la voie

Travaux de voirie

- Dispositif d'écoulement des eaux pluviales
 - réseau
- Réseau d'éclairage public
- Réseau d'eau potable
- Réseau d'électricité
- Réseau de Télécommunication

La réalisation de ces travaux de voirie et réseaux entre dans le champ d'application de la participation pour réalisation de voie nouvelle et réseaux prévue par les articles L. 332-11-1 et 2 du code de l'urbanisme

Le programme d'équipements publics est estimé à : (conformément à l'annexe 2)	78 013,44 €
Compte-tenu des besoins en équipements publics nouveaux générés par les terrains constructibles compris dans le périmètre de péréquation de la PVNR, le montant de la participation susceptible d'être demandée aux propriétaires ou aux constructeurs est estimé à :	65 529,78 €
L'ensemble des terrains desservis représente une surface de :	4704 m ²
La participation calculée au m ² de surface de terrain ressort à :	13,93 €/m ²

Cette participation sera due, dès lors qu'une autorisation de construire sera accordée aux propriétaires des terrains.

Les modalités de versement de la participation seront fixées dans l'arrêté d'autorisation ou de construire.

Des conventions pour le préfinancement pourront intervenir.

Les travaux seront réalisés :

- dans les délais prévus par les conventions si elles existent, selon les besoins nécessaires aux constructions dans les autres cas .

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le périmètre d'application de la P.V.N.R. tel que défini sur le plan joint en annexe 1 ;
- décider de faire participer les constructeurs et aménageurs conformément au tableau de répartition joint en annexe 3 ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir pour le financement des travaux ;
- décider que le montant de la participation sera actualisé selon la formule $P = Po(im/i0)$ détaillée dans le tableau en annexe 3.
- préciser que les sommes nécessaires au financement des travaux de viabilisation seront inscrites au budget principal de la Ville, ainsi que les recettes issues de la PVNR.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)